

LA CATSIS EST LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS. ELLE FIXE LES GRANDES ORIENTATIONS DU SDIS EN CRÉANT UN DIALOGUE ENTRE LES COLLÈGES NON-OFFICIERS ET OFFICIERS ET ENTRE SPP ET SPV.

- 16 OCTOBRE 2018 -

CATSIS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2019

Le Directeur explique que nous sommes dans la continuité des années précédentes. L'équation du financement du SDIS reste complexe.

Le SDIS maintiendra ses investissements en 2019. Les recrutements de SPP reprendront dès début 2019 car les lauréats du concours de caporal seront connus.

La métropole, les intercommunalités et le conseil départemental se sont entendus pour financer en plus 3,6 millions au titre de fonctionnement et 4 millions pour l'investissement.

A ce jour, il y a lieu d'espérer que ces financements supplémentaires aboutissent.





SUD-SDIS33

Le syndicat Sud demande des nouvelles du permis de construire du centre de secours Bordeaux rive droite.

→ Le Directeur confirme que la demande de permis sera déposée prochainement (sans présager de l'obtention rapide du permis de construire).



UNSA-SDIS33

L'UNSA-SDIS3 demande si l'augmentation d'effectif aura lieu.

→ Le Directeur répond que le budget de 3,6 Millions sera consacré uniquement au recrutement pour augmenter l'effectif de SPP soit environ 90 emplois supplémentaires de créés.





RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION
DES CHARGES ET DES
RESSOURCES DU SDIS DE LA
GIRONDE POUR L'ANNÉE 2019



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

MONTANT DES CONTRIBUTIONS 2019 DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE AU BUDGET DU SDIS DE LA GIRONDE



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

CONCOURS 2013 DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE PREMIÈRE CLASSE -RÉPARTITION DES RECETTES -MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°CA 2018-032 DU 13 JUILLET 2018

Il s'agit de corriger une erreur de compte et de répartition des dépenses d'organisations du concours de 2013.



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

MISE EN RÉFORME DE DIVERS MOBILIERS ET D'ÉQUIPEMENTS





MISE EN RÉFORME DE VÉHICULES ET DIVERS MATÉRIEL



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

MODALITÉS DE RECOURS AU VOTE ÉLECTRONIQUE POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL 2018

La délibération définit les modalités d'organisation des élections.



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS PÉDAGOGIQUES

Il s'agit de permettre à un agent de bénéficier d'une prise en charge partielle des frais de formation professionnelle engagés pour sa reconversion professionnelle.



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

MISE EN ŒUVRE DE LA FILIÈRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ISSUE DES DÉCRETS DU 30 AVRIL 2012 - PRINCIPE

Il s'agit d'une délibération qui ne fait que traduire ce qui a été entendu lors de la signature du protocole.





RÉGIME INDEMNITAIRES DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS - MODULATION À COMPTER DU 1ER DÉCEMBRE 2019 EN LIEN AVEC LA FIN DE LA PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFONTE DE LA FILIÈRE 2012

Il s'agit d'une délibération qui ne fait que traduire ce qui a été entendu lors de la signature du protocole.



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

DEMANDE D'INDEMNISATION DE TROIS SAPEURS-POMPIERS VICTIMES D'INCIVILITÉS

Il s'agit d'acter l'indemnisation d'agents victimes d'agression, dont l'agresseur (non solvable) a été condamné à indemniser les victimes. Le SDIS devant se substituer à l'agresseur et devant indemniser les agents victimes.



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

AUTORISATION À DÉFENDRE EN JUSTICE
- RECOURS D'UN SAPEUR-POMPIER
CONTRE LA SOCIÉTÉ GAN- TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE DE PARIS



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

REMBOURSEMENT DU PRÉJUDICE D'UN SAPEUR-POMPIER DU FAIT D'UN BRIS DE LUNETTE INTERVENU PENDANT LE SERVICE





MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE SEPT SAPEURS-POMPIERS - TRIBUNAL CORRECTIONNEL



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

AVENANT À LA CONVENTION
INTERDÉPARTEMENTALE D'ASSISTANCE
MUTUELLE ET DE COOPÉRATION SIGNÉE
AVEC LE SDIS DE LA DORDOGNE

Il s'agit d'un ajustement technique entre le SDIS Dordogne et SDIS Gironde pour la couverture opérationnelle des communes limitrophes.



L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ POUR

AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT
N°4 AU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION
D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES
APPELS D'URGENCE, D'AIDE À LA
DÉCISION, DE TRANSMISSION DE
L'ALERTE, DE L'ALARME DES PERSONNELS,
DE GESTION DES INTERVENTIONS, DE
SUPERVISION DE L'ACTIVITÉ
OPÉRATIONNELLE, DE REMONTÉ
D'INFORMATIONS VIA ANTARES ET
D'INTEROPÉRABILITÉ AVEC LES SERVICES
EXTÉRIEURS

Au regard du travail restant à accomplir sur ce projet, il y a nécessité de revoir le calendrier de réalisation, sans impact sur le coût.



INFORMATION

- SDACR RAPPORT DE SUIVI 2017 -



Nous sommes en accord avec les prévisions d'augmentation de l'activité opérationnelle.

L'année 2019 devrait connaître un bilan proche de **129 000 interventions,** ce qui est toutefois préoccupant.

La Métropole n'est pas la seule responsable de cette augmentation d'activité opérationnelle : l'augmentation est pratiquement uniforme sur l'ensemble du territoire.

Les effectifs sont stabilisés, l'établissement agit pour convaincre de la nécessité d'augmenter l'effectif du corps.

Les investissements restent au dessus de la moyenne nationale des SDIS.

SUD demande si les couvertures de secteurs vont pouvoir s'arrêter une fois les premiers recrutements effectués.

→ Le Directeur répond qu'il ne peut pas présager de l'avenir de l'activité opérationnelle.

Avenir Secours demande si l'effectif de contractuels restera constant jusqu'à la fin des 8 mois.

→ Le Directeur confirme que l'effectif restera constant.

L'UNSA-SDIS33 explique au Directeur que le personnel craint que l'activité augmente en permanence et que l'effectif SPP reste insuffisant à moyen voire même à long terme.

→ Le Directeur répond que la stabilisation de l'activité dépend de la réorganisation des services hospitaliers, ce qui ne dépend pas du SDIS.

